

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/04/2019

Dossier complet le :

03/04/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0115

1. Intitulé du projet

RD947 - Déviation du Pas de l'Ours

Zone de mise en dépôt définitif de matériaux excédentaires

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marie BERNARD, Président du Département des Hautes-Alpes

RCS / SIRET

2 2 0 5 0 0 0 1 1 0 0 0 8 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47-b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectares	La surface boisée impactée est supérieure à 0.5 hectare (environ 7.5 Ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux de la déviation du Pas de l'Ours (reconstruction d'une section de route ruinée par un glissement de terrain) engendrent des déblais et des remblais importants, avec un excédent de déblais non réutilisable estimés à 50 000 m³. Pour limiter au maximum les rotations de camions dans un secteur naturel sensible (Parc Naturel Régional), le stockage définitif de cet excédent est envisagé sur la zone des Gourgeasses (commune d'Abries), le long de la RD947 entre les villages d'Abries-Ristolas et d'Aiguilles. Cette zone d'environ 22ha, située à 1 500 m du chantier, a la particularité de présenter une surface plane avec une côte de 3 à 4 m en dessous de la RD947, propice à une zone de dépôt (entre la RD947 et le pied du versant adret du Malrif).

Il est prévu le défrichement de zones boisées isolées dans l'emprise de la zone, le décapage de la terre végétale, la mise en dépôt définitif, la remise en place de la terre végétale, pour permettre a posteriori la reconstitution des milieux existants (bois, prés de fauche et pelouses sèches). La DDT, sollicitée vis à vis d'une éventuelle procédure de défrichement, a indiqué qu'étant donné l'isolement des parcelles vis à vis des espaces boisés voisins, l'opération était dispensée de procédure réglementaire de défrichement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette zone de dépôt est de limiter au maximum les rotations de camions vers la vallée via les gorges du Guil, pour évacuer les déblais excédentaires liés aux travaux de réalisation de la déviation routière du Pas de l'Ours.

Les avantages de ce site sont multiples :

- Environnement : suppression de nombreux camions , qui emprunteraient la route des Gorges du Guil (environ 10 000 passages de camions sur 40 km environ, à toute heure de la journée)
- Sécurité et circulation : limitation du risque d'accident et de blocage de circulation
- Cadre de vie locale et touristique : Suppression de la dégradation du cadre de vie dans les traversée de Château Ville Vieille et d'Aiguilles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend des travaux :

- défrichage des zones boisées isolées dans l'emprise, en gardant au maximum les arbres en rive de la RD947
- décapage soigné de la terre végétale;
- mise en dépôt définitif
- remise en place de la terre végétale à l'avancement pour remettre en état les parcelles;
- replantation de la surface défrichée et reconstitution / renforcement de la haie d'arbres séparant le domaine public routier de la zone de dépôt.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédures lancées pour la réalisation de la section courante de la déviation du Pas de l'Ours :

- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale ;
- Demande d'autorisation de défrichement ;
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2150 - Rejet d'eaux pluviales ; écoulements interceptés supérieurs à 1 Ha mais inférieurs à 20 Ha);
- Enquête préalable à la DUP et enquête parcellaire (Instruction en cours)

Procédures lancées pour la réalisation spécifique de la zone de dépôt :

- sollicitation DDT pour vérifier la procédure de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la zone le long de la RD947	260 m
Surface de la zone de stockage	2.2 Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Abries-Ristolas

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Commune d'Abriès - Ristolas

Section B du cadastre

N° de parcelles concernées :

B839, B840, B843 à B846, B848 à B869, B877 à B886, B897, B898, B926, B931, B932, B 934 à 936, B938 et B 939

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project details]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de la ZNIEFF de type I "bas du versant adret et milieu steppique de Château Queyras à Abries" ainsi que de la ZNIEFF de type II "Vallées et Parc Naturel Régional du Queyras - Val d'Escreins".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional du Queyras.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zone humide répertoriée à l'inventaire départemental dans la zone du projet. Le lit du Guil se situe de l'autre côté de la route départementale 947.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN révisé et approuvé par arrêté préfectoral n°05-2018-05-02-001 en date du 02/05/2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en bordure immédiate du site Natura 2000 FR9301502 "Steppique Durancien et Queyrassin".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bureau d'étude SEGED a été missionné par le Département pour procéder à un pré-diagnostic écologique. Dans la mesure où ses prescriptions sont respectées, le projet n'aura aucun impact significatif sur le milieu naturel. Un coordinateur environnemental assurera le respect des prescriptions en phase travaux. Un diagnostic complémentaire est prévu au printemps.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pré-diagnostic écologique de SEGED est joint au dossier. Les mesures d'évitement et de réduction prévues dans ce document et la notice jointe seront appliquées pour éviter toute incidence significative résiduelle sur le site Natura 2000 situé à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pré-diagnostic écologique de SEGED est joint au dossier. Les mesures d'évitement et de réduction prévues dans ce document et la notice jointe seront appliquées pour éviter toute incidence significative résiduelle;
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est composé de prés de fauche, de pelouses sèches et de boisements isolés. Il est prévu une remise à l'état existant du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement vont induire des nuisances sonores uniquement le temps du chantier.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet réalisé ne modifie pas le trafic routier ; il n'engendrera pas de rejets polluants supplémentaires. Il évite par contre le rejet de 10 000 camions sur une distance de 40 km environ.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone réglementaire de protection du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet touche une zone de prairies et de bosquets, mais après remblaiement de la zone, les terrains seront remis en état et dans leurs destinations initiales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement sont précisées dans le pré-diagnostic écologique réalisé par le bureau d'étude SEGED.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La mise en dépôt définitif des matériaux excédentaires liées à la réalisation de la déviation du Pas de l'Ours à proximité du chantier permet de limiter au maximum les rotations de camions vers la vallées via les gorges du GUIL (40 km de parcours pour environ 10 000 camions). La zone concernée se situe à une distance d'environ 1.5 km, en contre-bas de la RD947 existante. A l'issue du remblaiement, la zone sera remise en état avec couverture de la terre végétale stockée et rétablissement de la végétation et des milieux.

Sur base de ces éléments, il semble que le pré-diagnostic environnemental croisé avec le protocole prévu dans la notice jointe soit suffisant et que le Département peut donc être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice explicative Pré-diagnostic écologique réalisé par le bureau d'étude SEGED

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

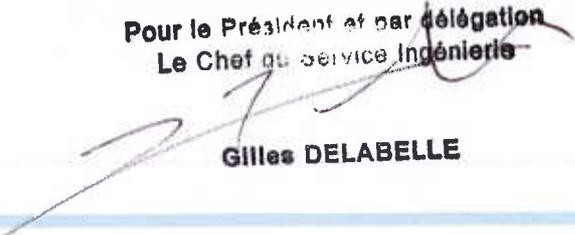


Fait à GAP

le, 02/04/2019

Signature

Pour le Président et par délégation
Le Chef du service Ingénierie


Gilles DELABELLE

